

1-OUVERTURE DE LA SÉANCE

Séance ordinaire du conseil municipal, tenue au Centre communautaire situé au 128, rue des Rigolets à Vaudreuil-sur-le-Lac, le 19 mars 2026, dès 19h30, formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Mario Tremblay.

Sont présents : Mesdames les conseillères Isabelle Mayer et Suzanne Lapointe ainsi que messieurs les conseillers Francis Ruest, Jean Barrette et Jacques Ostiguy.

Est absent : Monsieur le conseiller Gilles Massey

Assistent également à la séance, Danielle Coupal, directrice générale et greffière-trésorière, ainsi que Tania Murphy, greffière-trésorière adjointe et responsable des loisirs et des communications.

Le Maire, Mario Tremblay, déclare la séance ouverte à 19h30.

Informations relatives à la séance de ce soir

« Je vous informe que la séance du conseil à laquelle vous assistez fait l'objet d'une captation vidéo pour permettre son visionnement et sur YouTube.

Je rappelle à toutes les personnes présentes et à toutes celles qui prendront la parole que la présente séance du conseil est un événement public dédié à l'exercice de la démocratie. Celle-ci doit s'exercer librement et respectueusement. En conséquence, tout propos ou geste vexatoire ou diffamatoire ou manifestement mal fondé, pouvant porter atteinte à la réputation ou à l'image d'un élu, d'un employé de la Municipalité ou de toute autre personne ne sera pas toléré et toute personne ayant un tel comportement est susceptible des sanctions prévues au règlement relatif à la régie interne du conseil municipal et au maintien de l'ordre durant ses séances. En outre, nos règles et nos valeurs à Vaudreuil-sur-le-Lac ne permettent pas d'écarts de conduite, mais valorisent plutôt la participation citoyenne respectueuse des gens, des contraintes et des événements. La bienveillance caractérise notre communauté où il fait bon vivre en harmonie.

La captation débute lors de l'ouverture de la séance et prend fin au moment de la levée de celle-ci. ».

2026-03-064

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le Maire, Mario Tremblay, procède à la lecture de l'ordre du jour préparé pour la séance ordinaire du 19 mars 2026;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Suzanne Lapointe
Appuyé par Isabelle Mayer

ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 19 mars 2026 tel que déposé.

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. SUIVI(S) DE LA DERNIÈRE SÉANCE DU CONSEIL

4. PAROLE AU MAIRE

5. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS RELATIVEMENT À L'ORDRE DU JOUR

6. GREFFE

- 6.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 février 2026
- 6.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 février 2026
- 6.3 Modification du calendrier des séances ordinaires – Année 2026

7. RESSOURCES HUMAINES

- 7.1 Formation en présentiel – « Comprendre le fonctionnement municipal et le rôle d'élu(e) » - Fédération Québécoise des Municipalités (FQM)
- 7.2 Embauche – Postes étudiants – Été 2026

8. FINANCES

- 8.1 Dépôt des chèques émis, déboursés directs et salaires
- 8.2 Autorisation des comptes à payer

9. SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE

10. SERVICES URBAINS

- 10.1 Entente de services de contrôle animalier – Contrôle animal Vaudreuil-Soulanges – Année 2026
- 10.2 Octroi de mandat – Travaux d'entretien préventif (printemps/été 2026) – Sanivac
- 10.3 Demande de prix – Fourniture, installation et lecture de compteurs d'eau – Compteurs d'eau du Québec (CDEDQ)
- 10.4 Octroi d'un mandat de services professionnels – Plans et devis et accompagnement – Projet de génératrice – Les Services EXP inc.
- 10.5 Octroi d'un mandat de services professionnels – Accompagnement mise aux normes et réaménagement – Projet Hôtel de ville – Techni-Consultant inc.
- 10.6 Octroi de mandat – Achat banque d'heures – Services professionnels d'assistance et d'accompagnement en ingénierie (EXP) – Année 2026
- 10.7 Octroi de mandat – Services professionnels d'EFEL Experts-conseils inc. – Rehaussement de la rue de la Baie

11. URBANISME ET AMÉNAGEMENT

12. SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

- 12.1 Octroi de contrat – Réparation des jeux d'eau au parc J.E.A. Bernardin – Vortex inc.

13. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

- 13.1 Avis de motion et dépôt du projet de Règlement no 402-2026 édictant le Code d'éthique et de déontologie des élu(e)s municipaux

14. AFFAIRES DIVERSES

15. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

16. PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

3. SUIVI(S) DE LA DERNIÈRE SÉANCE DU CONSEIL

4. PAROLE AU MAIRE

Monsieur le Maire procède à l'allocution du mot du maire.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS RELATIVEMENT À L'ORDRE DU JOUR

6. GREFFE

2026-03-065

6.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 FÉVRIER 2026

CONFORMÉMENT à l'article 201 du Code municipal, le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 février 2026 est déposé lors de la présente séance;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Francis Ruest
Appuyé par Suzanne Lapointe

ET RÉSOLU

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 février 2026, tel que déposé.

*MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

2026-03-066

6.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 25 FÉVRIER 2026

CONFORMÉMENT à l'article 201 du Code municipal, le procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 février 2026 est déposé lors de la présente séance;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Suzanne Lapointe
Appuyé par Isabelle Mayer

ET RÉSOLU

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 février 2026, tel que déposé.

*MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

2026-03-067

6.3 MODIFICATION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES – ANNÉE 2026

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2025-11-210 adoptée le 18 novembre 2025, établissant le calendrier des séances ordinaires de l'année 2026 conformément à l'article 148 du Code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la séance ordinaire prévue le 11 juin 2026 dans le calendrier des séances ordinaires de l'année 2026 doit être déplacée;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Jean Barrette
Appuyé par Francis Ruest

ET RÉSOLU

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE la séance ordinaire initialement prévue le 11 juin 2026 soit déplacée au 18 juin 2026 à 19h30 au Centre communautaire situé au 128, rue des Rigolets à Vaudreuil-sur-le-Lac;

QU'un avis public de la modification des séances ordinaires de l'année 2026 soit publié par la Directrice générale, greffière-trésorière conformément à la Loi.

*MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

7. RESSOURCES HUMAINES

2026-03-068

7.1 FORMATION EN PRÉSENTIEL – « COMPRENDRE LE FONCTIONNEMENT MUNICIPAL ET LE RÔLE D'ÉLU(E) » - FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM)

CONSIDÉRANT le devis transmis par la Fédération québécoise des municipalités (FQM), daté du 26 février 2026, pour la tenue d'une journée de formation en présentiel intitulée « Comprendre le fonctionnement municipal et le rôle d'élu(e) », prévue le 8 mai 2026 à 8h30, animée par Me Stéphane Reynolds;

CONSIDÉRANT QU'à la suite des élections municipales tenues le 2 novembre 2025, les membres du conseil municipal doivent suivre cette formation obligatoire;

CONSIDÉRANT QUE le coût de la formation est de 3 328,53\$ taxes incluses;

CONSIDÉRANT QUE les frais d'hébergement, de repas et de transport du formateur, ainsi que les frais de location de salle, pauses santé et repas du midi (participants et formateur), sont à la charge de la Municipalité et seront ajoutés/assumés selon le cas;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Jacques Ostiguy
Appuyé par Isabelle Mayer

ET RÉSOLU

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

D'OCTROYER à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) le contrat pour la tenue de la formation privée en présentiel « Comprendre le fonctionnement municipal et le rôle d'élu(e) », le 8 mai 2026, conformément au devis du 26 février 2026, au coût de 3 328,53\$ taxes incluses;

D'AUTORISER le paiement de la facture à être reçue de la FQM, conformément aux modalités du devis, incluant, le cas échéant, les frais additionnels applicables;

D'IMPUTER la dépense au poste budgétaire # 02-110-00-454.

*MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

2026-03-069

7.2 EMBAUCHE – POSTES ÉTUDIANTS – ÉTÉ 2026

CONSIDÉRANT la demande de subvention d'Emploi Été Canada effectuée en décembre 2025, tel que confirmée par la résolution numéro 2025-12-226 le 16 décembre 2025;

CONSIDÉRANT l'appel de candidatures effectué en février 2026 pour deux (2) postes d'étudiants en urbanisme;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection de procéder à l'embauche de :

- Madame Frédérika Boisclair
- Madame Maïna Chevrier

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Isabelle Mayer
Appuyé par Francis Ruest

ET RÉSOLU

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

D’EMBAUCHER madame Frédérika Boisclair au poste d’étudiante et de fixer la date d’entrée en fonction au 4 mai 2026 aux conditions déterminées par le conseil;

D’EMBAUCHER madame Maïna Chevrier au poste d’étudiante et de fixer la date d’entrée en fonction au 4 mai 2026 aux conditions déterminées par le conseil;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière, madame Danielle Coupal, soit autorisée à signer les contrats, tels que négociés.

*MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE
ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ*

8. FINANCES

8.1 DÉPÔT DES CHÈQUES ÉMIS, DÉBOURSÉS DIRECTS ET SALAIRES

QUE la Directrice générale et greffière-trésorière a déposé aux membres du conseil une liste de chèques émis, déboursés directs et des salaires payés pour la période se terminant le 13 mars 2026 pour un montant de 53 451,85\$.

Chèques émis par la Municipalité	0\$
Paiements électroniques par Accès D’Affaires de Desjardins	12 066,01\$
Salaires nets	41 385,84\$
TOTAL	53 451,85\$

2026-03-070

8.2 AUTORISATION DES COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE la Directrice générale et greffière-trésorière a déposé aux membres du Conseil une liste des comptes à payer et des déboursés à émettre pour la période se terminant le 13 mars 2026 au montant de 81 235,26\$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Suzanne Lapointe
Appuyé par Francis Ruest

ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal approuve la liste déposée et en autorise le paiement auprès des fournisseurs, étant les chèques numéros : 13535 à 13548 et les paiements par dépôts directs numéros : 260064 à 260084 totalisant un montant de 81 235,26\$ en date du 13 mars 2026;

QUE la liste des comptes à payer fasse partie intégrante de la présente résolution.

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE

10. SERVICES URBAINS

2026-03-071

10.1 ENTENTE DE SERVICES DE CONTRÔLE ANIMALIER – CONTRÔLE ANIMAL VAUDREUIL-SOULANGES – ANNÉE 2026

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac doit assurer un service de contrôle des animaux errants et la gestion des urgences reliées aux animaux sur son territoire;

CONSIDÉRANT l'offre de services de Contrôle Animal Vaudreuil-Soulanges pour l'année 2026;

CONSIDÉRANT QUE les conditions tarifaires prévoient notamment des frais de base de 155,22\$/mois taxes incluses, ainsi que des frais additionnels selon les interventions, tels que détaillés au document « Contrôle Animal Vaudreuil-Soulanges – Vaudreuil-sur-le-Lac – 2026 »;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Suzanne Lapointe
Appuyé par Jacques Ostiguy

ET RÉSOLU

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

D'ACCEPTER l'offre de services de Contrôle Animal Vaudreuil-Soulanges pour la prestation du service de contrôle animalier sur le territoire de la Municipalité pour l'année 2026;

D'AUTORISER la dépense correspondant au coût de base annuel de 1 862,64\$, taxes incluses, ainsi que les frais additionnels applicables selon les besoins, conformément à la grille tarifaire 2026;

D'IMPUTER la dépense au poste budgétaire # 02-290-00-459.

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-03-072

10.2 OCTROI DE MANDAT – TRAVAUX D'ENTRETIEN PRÉVENTIF (PRINTEMPS/ÉTÉ 2026) – SANIVAC

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à des travaux d'entretien préventif de certains fossés et ponceaux ainsi que d'éléments ciblés des réseaux pluvial et sanitaire sur le territoire de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE ce type de service d'aspiration mécanique par camion et d'entretien ciblé des réseaux constitue un service spécialisé offert par un nombre limité de fournisseurs dans la région;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité retient les services de Sanivac depuis plusieurs années et se déclare satisfaite des services rendus;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Jacques Ostiguy
Appuyé par Isabelle Mayer

ET RÉSOLU

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

D'OCTROYER à Sanivac un mandat pour la réalisation de travaux d'entretien préventif printemps/été 2026, incluant notamment l'aspiration mécanique par camion et les interventions ciblées requises au réseau pluvial (fossés, ponceaux, regards, puisards) ainsi qu'au réseau sanitaire, selon les besoins constatés sur le terrain;

DE RÉSERVER, aux fins d'entretien du réseau sanitaire, une somme maximale de 4 000\$ avant taxes et d'imputer la dépense au poste budgétaire # 02-415-00-521;

DE RÉSERVER, aux fins d'entretien des égouts pluviaux, une somme maximale de 10 000\$ avant taxes et d'imputer la dépense au poste budgétaire # 02-320-00-521;

D'AUTORISER la directrice générale et greffière-trésorière, madame Danielle Coupal, à approuver les bons de travail et à effectuer le paiement des factures de Sanivac, jusqu'à concurrence des montants ci-dessus.

*MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

2026-03-073

10.3 DEMANDE DE PRIX – FOURNITURE, INSTALLATION ET LECTURE DE COMPTEURS D'EAU – COMPTEURS D'EAU DU QUÉBEC (CDEDQ)

CONSIDÉRANT l'exigence du ministère, dans le cadre du Bilan 2023 de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable, d'installer des compteurs d'eau sur un minimum d'immeubles résidentiels afin d'améliorer l'estimation de la consommation résidentielle au plus tard le 1^{er} septembre 2026;

CONSIDÉRANT QUE, le 13 février 2026, la Municipalité a procédé à une demande de prix auprès de deux (2) soumissionnaires;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues et analysées;

CONSIDÉRANT QUE la soumission de Compteurs d'eau du Québec (CDEDQ) est la plus basse soumission conforme;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Jean Barrette
Appuyé par Jacques Ostiguy

ET RÉSOLU

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

D'OCTROYER le contrat à Compteurs d'eau du Québec (CDEDQ) pour la fourniture, l'installation et la lecture de compteurs d'eau, conformément à sa soumission, au montant total de 44 626,01\$ taxes incluses;

D'IMPUTER la dépense au poste budgétaire # 23-040-01-721.

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-03-074

10.4 OCTROI D'UN MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS – PLANS ET DEVIS ET ACCOMPAGNEMENT – PROJET DE GÉNÉRATRICE – LES SERVICES EXP INC.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite procéder à l'acquisition et à l'installation d'une génératrice;

CONSIDÉRANT QUE la présence d'une alimentation électrique de secours est requise afin d'assurer la continuité des activités municipales et le maintien des services essentiels lors d'une panne de courant ou de tout sinistre, notamment pour soutenir la mise en œuvre des mesures d'urgence et, le cas échéant, les interventions liées au plan municipal de sécurité civile;

CONSIDÉRANT l'offre de service de Les Services EXP inc., (réf : 999-26001843-PP) datée du 26 février 2026, intitulée « Génératrice Centre communautaire et Hôtel de ville »;

CONSIDÉRANT QUE cette offre prévoit notamment l'analyse des charges, la préparation des plans et devis, l'estimation des coûts, la préparation du devis administratif, la publication et l'accompagnement de l'appel d'offres public (SEAO), l'analyse des soumissions et du support en chantier selon les besoins;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Francis Ruest
Appuyé par Suzanne Lapointe

ET RÉSOLU

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

D'OCTROYER à Les Services EXP inc. le mandat de services professionnels relatif au projet de génératrice, conformément à l'offre de service datée du 26 février 2026, référence 999-26001843-PP;

D'AUTORISER une dépense au montant de 17 246,25\$ taxes incluses, ainsi que les déboursés conformément à l'offre de services;

D'IMPUTER la dépense au poste budgétaire d'immobilisations # 58-212-00-000.

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-03-075

10.5 OCTROI D'UN MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS – ACCOMPAGNEMENT MISE AUX NORMES ET RÉAMÉNAGEMENT – PROJET HÔTEL DE VILLE – TECHNI-CONSULTANT INC.

CONSIDÉRANT l'offre de services de Techni-Consultant inc. numéro 00978, datée du 24 février 2026, concernant le projet d'accompagnement pour la mise aux normes et le réaménagement de l'Hôtel de ville;

CONSIDÉRANT QUE les services sont offerts à un tarif horaire de 142,50\$, pour une estimation de vingt (20) heures, et que seules les heures réellement effectuées seront facturées;

CONSIDÉRANT QUE des frais de déplacement peuvent s'ajouter, au taux de 0,72\$/km, ainsi que les frais connexes applicables, le cas échéant;

CONSIDÉRANT QUE cette dépense est admissible au Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2024-2028, conformément aux modalités dudit programme;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Isabelle Mayer
Appuyé par Suzanne Lapointe

ET RÉSOLU

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

D'OCTROYER le mandat à Techni-Consultant inc., conformément à l'offre de services numéro 00978 datée du 24 février 2026, pour l'accompagnement relatif à la mise aux normes et au réaménagement de l'Hôtel de ville, au tarif horaire de 142,50\$ pour une estimation de vingt (20) heures, plus les taxes applicables;

D'AUTORISER l'ajout, le cas échéant, des frais de déplacement au taux de 0,72\$/km ainsi que des frais connexes applicables;

D'AUTORISER le paiement des factures conformément aux heures réellement effectuées, jusqu'à concurrence d'un montant estimé de 3 142,01\$ taxes incluses;

D'IMPUTER la dépense au poste budgétaire # 23-040-01-721.

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-03-076

10.6 OCTROI DE MANDAT – ACHAT BANQUE D'HEURES – SERVICES PROFESSIONNELS D'ASSISTANCE ET D'ACCOMPAGNEMENT EN INGÉNIERIE (EXP) – ANNÉE 2026

CONSIDÉRANT la nécessité pour la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac d'obtenir, sur demande, une assistance technique ponctuelle en ingénierie pour divers dossiers;

CONSIDÉRANT l'offre de service déposée par Les Services EXP inc., datée du 2 février 2026, dossier/référence VVLV-999-26001233-PP (OS-VAUS34840), pour des services professionnels d'assistance et accompagnement en ingénierie;

CONSIDÉRANT QUE la facturation est proposée sur une base horaire selon les taux horaires 2026 (annexe à l'offre) et que la facturation est mensuelle selon l'avancement;

CONSIDÉRANT QU'à titre prévisionnel, un budget de 5 748,75\$, taxes incluses, est recommandé;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Jean Barrette
Appuyé par Jacques Ostiguy

ET RÉSOLU

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

D'OCTROYER le mandat à Les Services EXP inc., conformément à l'offre de service datée du 2 février 2026, pour la fourniture de services professionnels d'assistance et d'accompagnement en ingénierie, sur une base horaire, selon les modalités de ladite offre et ses conditions générales;

D'AUTORISER l'achat d'une banque d'heures jusqu'à concurrence d'un montant maximal de 5 748,75\$, taxes incluses;

D'IMPUTER la dépense au poste budgétaire #02-610-00-411.

*MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

2026-03-077

10.7 OCTROI DE MANDAT – SERVICES PROFESSIONNELS D'EFEL EXPERTS-CONSEILS INC. – REHAUSSEMENT DE LA RUE DE LA BAIE

CONSIDÉRANT la nécessité pour la Municipalité d'obtenir un accompagnement technique et réglementaire dans le cadre des travaux de rehaussement de la rue de la Baie et du comité aviseur formé à cet effet;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels déposée par EFEL Experts-conseils inc., datée du 17 septembre 2025, référence 24F05-1929;

CONSIDÉRANT QUE la facturation est proposée sur une base horaire, selon les taux indiqués à l'offre, et que la facturation est mensuelle selon l'avancement des services rendus;

CONSIDÉRANT QUE des déboursés peuvent s'ajouter, dont les frais de déplacement au taux de 0,70\$/km, ainsi que d'autres frais au coûtant plus 15 %;

CONSIDÉRANT QU'à titre prévisionnel, un budget initial de 7 000\$, taxes en sus, est recommandé;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Suzanne Lapointe
Appuyé par Francis Ruest

ET RÉSOLU

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

D'OCTROYER le mandat à EFEL Experts-conseils inc., conformément à l'offre de services professionnels datée du 17 septembre 2025 (réf. 24F05-1929), pour la fourniture de services supplémentaires visant l'accompagnement technique et réglementaire dans le cadre du comité avisé – rehaussement de la rue de la Baie, sur une base horaire, selon les modalités de ladite offre et ses conditions générales prévues à ladite offre, et ce sur demande, au besoin;

D'AUTORISER l'engagement de dépenses jusqu'à concurrence d'un montant maximal de 8 048,25\$ taxes incluses, incluant les honoraires et déboursés;

D'IMPUTER la dépense au poste budgétaire # 02-610-00-411.

*MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

11. URBANISME ET AMÉNAGEMENT

12. SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

2026-03-078

12.1 OCTROI DE CONTRAT – RÉPARATION DES JEUX D'EAU AU PARC J.E.A. BERNARDIN – VORTEX INC.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac doit procéder à la réparation d'équipements des jeux d'eau au parc J.E.A. Bernardin afin d'en assurer le bon fonctionnement et la sécurité;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a sollicité et reçu une soumission de Vortex inc. pour la fourniture des pièces requises;

CONSIDÉRANT QUE la soumission de Vortex inc., no QUO-31331-W0M4Y6 (dossier CAS-48736-X1M0B2), datée du 16 mars 2026, établit le prix à 16 118,20\$ taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Isabelle Mayer
Appuyé par Jean Barrette

ET RÉSOLU

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

D'OCTROYER à Vortex inc. le contrat pour la fourniture des pièces requises à la réparation des jeux d'eau au parc J.E.A. Bernardin, conformément à la soumission no QUO-31331-W0M4Y6 (dossier CAS-48736-X1M0B2) datée du 16 mars 2026, pour un montant de 16 118,20\$ taxes incluses;

D'IMPUTER la dépense au poste budgétaire # 02-701-50-521.

*MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

13. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

13.1 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 402-2026 ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLU(E)S MUNICIPAUX

Conformément à l'article 455 du *Code municipal du Québec*, le projet de règlement no 402-2026 édictant le Code d'éthique et de déontologie des élu(e)s municipaux est déposé et un avis de motion est donné par Jacques Ostiguy à l'effet qu'à une séance subséquente, ledit règlement sera proposé pour adoption.

14. AFFAIRES DIVERSES

15. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

16. PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

2026-03-079

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

À 21h08 l'ordre du jour étant épuisé.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Suzanne Lapointe
Appuyé par Isabelle Mayer

ET RÉSOLU

DE LEVER la présente séance ordinaire du 19 mars 2026 à 21h09.

*MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

Directrice générale et
Greffière-trésorière

Le maire

Danielle Coupal

Mario Tremblay

Je, Mario Tremblay, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du *Code municipal*